



MAIRIE  
DE  
VACQUIERS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 14 septembre 2017

L'an deux mil dix sept, le 14 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PAPILLAULT, Maire,

Présents : Mmes : BOULET Line, FEMENIA Laure ,LAFARGUE Hélène, LASCROMPES Anne, PERRA Martine, PUECH Brigitte, ROUMAGNAC Delphine,

MM : BELLAILA Douirès, BERGON Francis, GALINIE Pierre, LAFFORGUE Robert, MAURY Jean-Pierre, PRAT François.

Absent: M COULOMBIER Fabien

Mme LASCROMPES Anne a été nommée secrétaire de séance.

*Envoyé par Mail le 19/09/2017*

### A l'ordre du jour

- I) Délibérations
- II) Questions Diverses

### I) Délibérations

#### 1) Tarifs cantine scolaire 2017-2018 - n° 2017-031

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément au décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire, les tarifs sont fixés par la collectivité qui en a la charge. Ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service.

Précédemment, les tarifs s'élevaient à :

Pour les élèves : 2.80 €

Pour les familles à partir de 3 enfants scolarisés à l'école de Vacquiers : 2.60 €

Pour les adultes : 4.55 €

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à compter d'octobre 2017 pour l'année scolaire 2017-2018:

Pour les élèves : 2.85 €

Pour les familles à partir de 3 enfants scolarisés à l'école de Vacquiers : 2.65 €

Pour les adultes : 4.65€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'appliquer les tarifs ci-dessus

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## 2) Autorisation donnée à M. le maire de signer les conventions de servitudes - n° 2017-032

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de l'autoriser à signer les actes authentiques de constitution de servitudes chez Maître Xavier POITEVIN, notaire à Toulouse, 78 Route d'Espagne BP 12332.31023 TOULOUSE CEDEX 1, et cela à la demande de la société ENEDIS (anciennement dénommée ERDF).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS (anciennement dénommée ERDF) demande la mise à disposition de terrains situés à :

- LATOUR sur une parcelle cadastrée section AO n° 280
- BRUGASSOU sur une parcelle cadastrée section AP n° 16
- LABELLE sur une parcelle cadastrée section AY n° 162-161

afin d'installer une ligne électrique souterraine alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, de la société ENEDIS (anciennement dénommée ERDF) demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**AUTORISE** la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ENEDIS (anciennement dénommée ERDF) sur les parcelles situées à

- LATOUR sur une parcelle cadastrée section AO n° 280
- BRUGASSOU sur une parcelle cadastrée section AP n° 16
- LABELLE sur une parcelle cadastrée section AY n° 162-161

**MANDATE** Monsieur le Maire à la signature de la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## 3) SDEHG ; Extension communale basse tension chemin Sarailhou -n° 2017-033

### Réf : 01BT 0049

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 08 août 2016 concernant l'extension communale basse tension chemin Sarailhou, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (1BT49) :

- Au niveau des coffrets existants, dépose de la grille d'étoilement.
- Pose d'une grille de Fausse Coupure FC16.01.05.
- Reprise des branchements existants.
- Extension souterraine de 66 mètres sous chaussée avec déroulage d'un câble HN3x150<sup>2</sup> jusqu'à une armoire modulaire REMBT (16.01.06) à poser au niveau de l'accès à la parcelle AP466.
- Pose de fourreaux 160 en attente pour la desserte des 6 lots à venir.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	2 246€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	4 716€
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>7 075€</b>
<b>Total</b>	<b>14 037€</b>

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le projet présenté.
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

4) **Décision Modificative BP 2017 -n° 2017-034**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un virement de crédit sans que l'équilibre du Budget ne soit modifié, afin de régulariser des écritures de régie cantine restées à tort en restes à réaliser.

Il convient de passer l'écriture suivante :

Dépenses Imprévues : c/ 020 : - 900.00 €

c/673 : titres annulés : +900.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la régularisation de cette écriture comme indiqué ci-dessus.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

5) **Demande de subvention au Conseil départemental pour l'acquisition d'ordinateurs pour l'école élémentaire – n° 2017-035**

Il est nécessaire d'équiper la salle informatique de l'école élémentaire de nouveaux ordinateurs.

C'est le devis de la société CYBERTEK qui a été retenu pour un montant de 4 675.10 € HT

Monsieur Le Maire propose de demander une subvention au Conseil départemental pour l'aider à financer cette acquisition.

La partie non retenue sera couverte par autofinancement. La dépense a été régulièrement inscrite au Budget Primitif 2017 au compte 2183: Matériel informatique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur Le Maire à solliciter le Conseil départemental pour l'aider à financer cet investissement.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

6) **Participation à l'action de Solidarité nationale pour les Antilles – n° 2017-036**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition des maires ruraux de France, qui suggère aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :

- Fondation de France ;
- Croix Rouge ;
- Secours Populaire.

Monsieur le maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux communes sinistrées, en passant par la structure : Fondation de France

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **approuve** le versement d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma ;

- **décide** de verser la somme de 1 400 euros sur le compte de la structure Fondation de France pour la cause Solidarité Antilles.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

7) **Décision modificative en rapport à la précédente délibération – n° 2017-037**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un virement de crédit sans que l'équilibre du Budget ne soit modifié, afin de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux communes sinistrées par l'ouragan Irma, en passant par la structure :

Fondation de France.

Il convient de passer l'écriture suivante :

Dépenses Imprévues : c/ 020 : - 1 400.00 €

c/ 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé:  
+1 400.00 €.

**Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## II) Questions Diverses

### 1) Bornes de recharge de véhicule électrique

Monsieur le Maire expose qu'afin de favoriser et anticiper le développement des véhicules électriques, le SDEHG a engagé l'an dernier le déploiement de bornes de recharge sur l'ensemble de son territoire.

Ce déploiement est réalisé en partenariat avec l'ADEME dans le cadre d'un programme de l'Etat.

Ce programme permet d'obtenir une subvention de l'Etat de 50%, ce qui, après déduction de la participation du SDEHG de 35%, conduit à une participation financière de la commune de seulement 15%.

Il convient de se prononcer sur le souhait de l'installation d'une borne électrique sur la commune ou pas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques sur Vacquiers.

### 2) Réunion des associations

Mme Perra informe le conseil municipal que la réunion de rentrée inter-associations va se tenir très prochainement.

Elle souhaiterait savoir quelles seront les dates des manifestations communales du début d'année 2018 pour la présentation des vœux à la population et le repas offerts aux aînés afin de pouvoir réserver en priorité les salles communales.

Le conseil municipal décide que le week-end réservé aux manifestations communales sera celui des 13 et 14/01/2017.

En ce qui concerne la présentation des vœux au personnel, la date retenue est celle du jeudi 21/12 à 19h.

### 3) Régime indemnitaire

Madame Hélène Lafargue confirme aux conseillers la date de la réunion organisée avec les élus au sujet du régime indemnitaire : jeudi 28 septembre 2017.

### 4) Journée « nettoyer la Nature »

Madame Line Boulet expose aux conseillers qu'une journée « Nettoyer la nature » aura lieu très prochainement avec le CMEJ ; la date n'est pas encore fixée.

### 5) Trail des vendanges

Madame Line Boulet informe les conseillers que l'association des parents d'élèves Le Relais, organise le 30 septembre un trail, « Trail des vendanges » ; il y aura une course de 12 kms et une marche de 8 kms ; les fonds récoltés seront entièrement versés à l'école élémentaire afin de participer au coût du départ des enfants en classes découvertes 2018 .

## 6) **Rapport SOCOTEC électricité**

M Jean-Pierre Maury expose au conseil municipal que des travaux sont à prévoir à l'église . Un devis de l'entreprise EGR a été établi.

Compte tenu du coût envisagé, il serait nécessaire de procéder par tranches pour la réalisation de ces travaux.

Il serait intéressant de faire une évaluation globale pour être aux normes. Les priorités sécuritaires sont à mettre en avant.

## 7) **Armoire fibre optique :**

Monsieur François PRAT expose que des travaux d'enfouissement de câblage fibre optique sous la rue de la St Martin, auront lieu entre fin septembre et fin octobre.

## 8) **Cœur du village**

Monsieur François PRAT expose que les travaux d'aménagement du cœur du village sont prévus pour 2018 , peut-être en 2 ou 3 tranches ;

## 9) **Entretien de la climatisation de l'école**

Madame Line Boulet expose que cet entretien a été réalisé par l'entreprise EGR en août.

## 10) **Travaux électricité au portail de l'école**

Madame Line Boulet expose que des travaux concernant l'ouverture électrique du portail des écoles ainsi que le visiophone associé, sont toujours en attente d'une solution. Le conseil municipal décide de faire expertiser ces travaux par une autre entreprise d'électricité.

## 11) **Barrières devant école maternelle**

Madame Line Boulet expose que des barrières de protection amovibles ont été installées provisoirement au bord de l'auvent devant la garderie ; il serait nécessaire de prévoir une solution durable telle que par exemple un petit plan incliné de terre ou une barrière en bois ; ou encore fermer le dessous de la terrasse par un enrochement.

M Jean-Pierre Maury se charge de faire étudier le problème par l'entreprise Luppolo.

## 12) **Jardinières cour école**

Madame Line Boulet expose que les jardinières qui se trouvaient dans la cour de l'école en protection d'une différence de niveaux , ont été remplacées actuellement par une barrière en plastique ; il serait intéressant d'installer des jardinières en plastique matériau recyclé. Mme Line Boulet s'occupe de cette question .

13) M Maury Jean-Pierre informe les conseillers qu'il y a un problème de fuite d'eau dans les toilettes des filles sous le préau. Des essais de débouchage ont été effectués ; problème à suivre.

## 14) **Accessibilité de la Mairie**

JP présente un nouveau devis des travaux d'accessibilité de l'entrée de la mairie (porte comprise et architecte). Il se propose de renégocier les frais d'architecte.

**Séance levée à 23h15**